

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE UNIPERSONNELLE (SASU)

Entre les soussignés :

Madame Lisa Melbouci, née le 22 février 1993, à Rosny Sous bois, demeurant à 3 boulevard Gabriel Péri à Rosny Sous Bois, de nationalité française,

Il a été établi ce qui suit :

Article 1 - Forme

Il est constitué, sous la forme d'une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, une société régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Article 2 - Dénomination

La société prend la dénomination suivante : **93eme Avenue Agency**
Elle sera utilisée dans tous les actes et documents émanant de la société.

Article 3 - Objet

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Le conseil en communication, stratégie digitale et marketing
- La création de contenu (visuel, vidéo, rédactionnel)
- La gestion de comptes réseaux sociaux (community management)
- La réalisation de dossiers de presse et médiakits
- Toutes activités connexes ou complémentaires se rapportant directement ou indirectement à l'objet social

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé à : **3 boulevard Gabriel Péri, 93110 Rosny Sous Bois**

Il pourra être transféré sur simple décision du Président.

Article 5 - Durée

La durée de la société est fixée à **99 années**, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de **1500 €**, divisé en 150 actions de **10** euros chacune, entièrement souscrites et libérées par l'associé unique.

Ce capital est réparti comme suit :

- **Apports en numéraire** : 750,50 euros
- **Apports en nature** : 749,50 euros

Article 7 - Apports

1. Apport en numéraire :

Une somme de 750,50€ est versée en totalité sur le compte bloqué de la société.

2. Apport en nature :

- Un **appareil photo numérique Sony ZV-E10**, d'une valeur estimée à **749,50 €**, propriété exclusive de l'associée unique, est apporté à la société.

Cet apport a été évalué de manière raisonnable en fonction de la valeur de marché et de l'état du matériel, et ne nécessite pas la désignation d'un commissaire aux apports conformément à l'article L. 227-1 du Code de commerce.

Article 8 - Président

La société est dirigée par un Président :

Madame Lisa Melbouci, née le Rosny Sous Bois, à Rosny Sous bois, de nationalité française, fille de Abdallah Melbouci et Nadia Si Smail demeurant à 3 boulevard Gabriel Péri à Rosny Sous Bois.

Le Président est nommé pour une durée **indéterminée**.

Article 9 - Exercice social

Chaque exercice social commence le **1er janvier** et se termine le **31 décembre**.

Par dérogation, le premier exercice social commencera à la date d'immatriculation au RCS et se terminera le **31 décembre 2025**.

Article 10 - Affectation du résultat

L'assemblée décide de l'affectation du résultat sur proposition du Président. Elle peut attribuer des dividendes, affecter aux réserves ou reporter à nouveau.

Article 11 - Décisions de l'associé unique

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Toutes les décisions sont inscrites dans un registre spécial.

En un exemplaire original

Signature de l'associée unique :

Lu et approuvé, ***Lisa Melbouci***

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lisa Melbouci', with a long, sweeping underline.